

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 12 Décembre 2013

Date de la convocation :
28 novembre 2013

L'an deux mil treize,

Le douze décembre,

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué,

Date d'affichage :
16 décembre 2013

s'est réuni au nombre prescrit par la loi à MENIL GONDOUIN, sous la Présidence de Mme Monique GUIBOUT.

Etaient présents : Gérard GRANDSIRE, André CORBIERRE, Stéphane GACOIN, Sébastien BEAUFRERE, Nicole DELAUNAY, Jean DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Josette GESLIN, Jean-Claude DUVAL, Serge DRUGEON, Joël RETOUX, Michel PETIT, Alain ROCTON, Guy BÉCHET, Dominique LEMANCEL, André BRIERE, Stéphane LEGALLOIS, Régis DUCHESNE, Yves MOUTY, Marie-Claire CORNU, Stéphane DAVID, Laurence CHAUVIN, Michel SOISNARD, Monique GUIBOUT, Pascal JANVIER, Serge CLÉREMBEAUX, Denis MOREAU

Absents excusés ayant donné procuration : Joël LECOEUR à Gérard GRANDSIRE, Stéphane GOULARD à Yves MOUTY, Jean-Paul DUCLOS à Régis DUCHESNE

Absents excusés : Jacques MARTINEAU, Roger PERRAY, Philippe GRANDIN, Sylvain GAUDIN, Yvette RUBAN, Annick MACÉ, Claude DELALANDE

Absents : Aurore ROGER, Sylvie PEGAT, Pascal ANCERNE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Madame GUIBOUT rappelle aux Membres que par délibération en date du 28 juin 2005, le Conseil Communautaire avait décidé de créer son SPANC et avait adopté son règlement. Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, il serait souhaitable de réactualiser notre document qui n'est plus à jour. Parallèlement, il serait souhaitable de réviser les tarifs des différentes prestations effectuées par le SPANC.

Par conséquent, Madame GUIBOUT invite les Membres à se prononcer sur la rédaction du nouveau règlement du SPANC qui a été remanié avec l'aide de Monsieur LEBORGNE du Conseil Général dans le cadre du SATTEMA ainsi que sur les nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, unanime :

- approuve le règlement du SPANC applicable au 1^{er} janvier 2014 annexé à la présente délibération
- fixe les tarifs des prestations comme suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :
 - ↳ contrôle de bon fonctionnement et entretien des ouvrages : 105 € pour une périodicité de 7 ans soit 15 € annuel par foyer pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Val d'Orne
 - ↳ contrôle installation neuve : - 30 € pour la conception
- 120 € pour le contrôle de bonne exécution
 - ↳ diagnostic vente : 150 €. Il est précisé que les propriétaires souhaitant vendre leur maison à l'issue des 3 ans de validité du document concernant le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations individuelles, devront également s'acquitter de la somme de 150 € pour cette nouvelle intervention.

Par ailleurs, les personnes qui n'auraient pas payé leur redevance et qui souhaiteraient vendre leur maison, auront l'obligation de s'acquitter des sommes dûes au titre de cette redevance afin d'obtenir le document.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

61210
PUTANGES PONTECERIN
Monique GUIBOUT

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20131212-2013-54-DE
Date de télétransmission : 16/12/2013
Date de réception préfecture : 16/12/2013